

Extrait du registre
des délibérations de la commune de SOUZAY-CHAMPIGNY
séance du 25/05/2021

L' an 2021 et le 25 Mai à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Grande salle Villeneuve sous la présidence de BOISSONNOT Alain Maire

M. BOISSONNOT Alain, Maire, Mmes : BONNEAU Isabelle, DUCCESCHI Eliane, FOURREAU Evelyne, MOUSSEAUX Dominique, VALET Isabelle, MM : BEAUVAIS Adrien, COULON Denis, HURSON Nicolas, LECHAUVE Thierry, PAPIN Moïse, PAULET Jérôme, QUESSON Olivier

Absent(s) : M. GLETTY Benoît

Excusé(s) : Mme LANCELOT Isabelle

Nombres de membre

- Afférents au Conseil municipal : 15
- En exercice : 13

Date de la convocation : 20/05/2021

Date d'affichage : 20/05/2021

Secrétaire de séance : M. COULON Denis

SOMMAIRE

- **CREATION D'UNE BOURSE AU BAF A**
- **CREATION D'UNE BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE**
- **AMELIORATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE : ATTRIBUTION DU MARCHÉ**
- **CONSTITUTION DU JURY D'ASSISES**
- **RENOUVELLEMENT CONVENTION AFR/COMMUNES DE LA COTE : ACCORD DE PRINCIPE**
- **ADMISSION EN NON VALEUR**
- **PLAN DE PAYSAGE : DESIGNATION D'UN ELU REFERENT**
- **COMMISSION LOCALE DES SECTEURS PATRIMONIAUX REMARQUABLES : DESIGNATION D'UN REFERENT**
- **ACHAT D'UN VIDEOPROJECTEUR**
- **ACHAT D'UNE REMORQUE POUR LE SERVICE TECHNIQUE**
- **ACHAT D'UN DESHERBEUR THERMIQUE ET D'UN PACK BATTERIE POUR LE SERVICE TECHNIQUE**
- **ACHAT D'UN PACK BATTERIE POUR LE SERVICE TECHNIQUE**

réf : 2021_038

CREATION D'UNE BOURSE AU BAF A

Le B.A.F.A (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) permet d'encadrer des enfants et des adolescents dans le cadre de structures d'Accueil Collectifs de Mineurs avec ou sans hébergement.

Accessible sans condition de diplôme, la formation se déroule en 3 temps :

- Session générale (8 jours),
- Stage pratique (14 jours),

Session d'approfondissement (6 jours) ou qualification (8 jours).

Délivré par le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, le BAF A n'est pas un diplôme professionnel mais il garantit aux employeurs les compétences requises pour encadrer un public mineur en toute sécurité.

Considérant que le BAFA constitue aujourd'hui un atout incontestable pour entrer dans la vie active et plus particulièrement pour les métiers de l'animation,

Considérant que cette formation représente un coût financier important,

La commune de Souzay-Champigny propose de mettre en place un nouveau dispositif : "la bourse au B.A.F.A." à compter du 1er juillet 2021.

Cette bourse sera attribuée à 1 jeune maximum par an et selon les modalités techniques et financières prévues dans le règlement ci-joint.

En contrepartie de l'attribution d'une bourse, le jeune s'engage à effectuer une mission d'engagement citoyen volontaire de 70 heures d'animation au sein de l'ALSH de la commune, sur de l'accueil de loisirs du mois de juillet, les petites vacances scolaires ou sur l'accueil des mercredis, selon les besoins de l'association et les disponibilités du jeune et à signer une charte d'engagement avec la collectivité.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ADOPTER ce dispositif,
- AUTORISER l'inscription des crédits nécessaires au budget,
- ADOPTER les termes :
 - du règlement de ce dispositif,
 - de la charte d'engagement à intervenir entre le jeune boursier et la collectivité,
- AUTORISER les modifications, hors conditions financières et ne touchant pas à l'économie générale de ce projet, du règlement par arrêté,
- PREVOIR que l'attribution de chaque "Bourse au B.A.F.A." s'effectuera par décision par le CCAS, faisant l'objet d'un compte rendu en conseil municipal,
- AUTORISER Monsieur le maire à signer tous actes y afférents.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021_039

CREATION D'UNE BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE

Le permis de conduire constitue pour le public jeune, un atout incontestable pour leur autonomie et pour accéder à l'emploi ou la formation ; sont obtenues contributives, en outre, à la lutte contre l'insécurité routière, qui constitue la première cause de mortalité des jeunes de moins de 25 ans (de nombreux jeunes conduisent à ce jour sans permis). Néanmoins, il nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de toutes les familles.

Pour favoriser l'accès des jeunes à leur premier permis de conduire, la commune de Souzay-Champigny propose de mettre en place un nouveau dispositif : "la bourse au permis de conduire" à compter du 1er juillet 2021.

Cette bourse sera attribuée à 2 jeunes maximum par an et selon les modalités techniques et financières prévues dans le règlement ci-joint.

En contrepartie de l'attribution d'une bourse, le jeune s'engage à effectuer une mission d'engagement citoyen volontaire de 70 heures (35h pendant 2 semaines) au sein d'un service municipal et à signer une charte d'engagement avec la collectivité.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ADOPTER ce dispositif,
- AUTORISER l'inscription des crédits nécessaires au budget,
- ADOPTER les termes :
 - du règlement de ce dispositif,
 - de la charte d'engagement à intervenir entre le jeune boursier et la collectivité,
- AUTORISER les modifications, hors conditions financières et ne touchant pas à l'économie générale de ce projet, du règlement par arrêté,
- PREVOIR que l'attribution de chaque "Bourse au permis de conduire" s'effectuera par décision par le CCAS, faisant l'objet d'un compte rendu en conseil municipal,
- AUTORISER Monsieur le maire à signer tous actes y afférents.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021_040

AMELIORATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Vu la commission d'Appel d'Offres en date du 20 mai 2021,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
AUTORISE Monsieur le maire à signer les marchés suivants :

Amélioration énergétique de l'école

Lot 1 : Maçonnerie

Entreprise : LANGE 2L, 8 ZA La Prée Bertain 49730 VARENNES S/LOIRE
Montant du marché: 10 373.71 € HT soit 12 448.45 € TTC

Lot 2 : Désamiantage

Entreprise : SARL MPH AIRVAUDAISE, 23 Rue de l'Aumonerie 79600 AIRVAULT
Montant du marché : 13 122.98 € HT soit 15 747.58 € TTC

Lot 3 : Charpente

Entreprise : LA CHARPENTE THOURSAISE, 7 Rue Jean Devaux - Z.I. Le Grand Rosé - B.P. 165 - 79104 THOUARS Cedex
Montant du marché : 44 733.50 € HT soit 53 680.20 € TTC.

Les crédits nécessaires sont prévus au compte 21312 de la section d'investissement du budget communal 2021

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021_041

CONSTITUTION DU JURY D'ASSISES

En vue de la constitution du Jury d'Assises en 2022, le Conseil Municipal, après tirage au sort à partir de la liste électorale de la Commune, propose les personnes ci-après sur la liste préparatoire :

- 445 : ROBINEAU Hervé, domicilié 20 rue du Clos Cristal,
- 310 : LECHAUVE Clément, domicilié 104 rue des Ducs d'Anjou.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021_042

RENOUVELLEMENT CONVENTION AFR/COMMUNES DE LA COTE : ACCORD DE PRINCIPE

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il convient de renouveler la convention AFR / COMMUNES DE LA COTE pour l'année 2022.

Il donne ensuite lecture des propositions ayant les objectifs suivants :

- l'emploi d'un agent d'entretien et de service restauration à l'enfance à hauteur de 3h30/jour les mercredis et pendant les vacances scolaires,
- l'emploi d'un agent d'entretien pour le Déclic à hauteur de 1h/semaine en période scolaire et 1h/jour pendant les vacances,
- l'embauche d'un deuxième animateur jeunesse formé et non en cours de formation dans le but de développer le projet d'Espace de Vie Social (EVS),
- la création d'un EVS sur le territoire pour développer des projets autour de la famille.

Il demande au Conseil Municipal de se positionner sur un accord de principe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :
- DONNE son accord de principes sur les propositions citées ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021_043

ADMISSION EN NON VALEUR

Sur proposition de Mme la Trésorière par courrier explicatif du 7 avril 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur du titre de recettes :

- n° 83 de l'exercice 2019,

- Objet : participation financière de la banque alimentaire du 21/02 au 06/06/2019,

- montant : 27.00 €

Article 2 : DIT que le montant total de ce titre de recettes s'élève à 27.00 €

Article 3 : DIT que les crédits inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune et seront imputés au compte 6541.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021_044

PLAN DE PAYSAGE : DESIGNATION D'UN ELU REFERENT

La communauté d'agglomération Saumur Val de Loire est lauréate depuis le 2 décembre 2019 de l'appel à projet Plan de Paysage du Ministère de la transition écologique et solidaire sur le périmètre Loire.

Le Plan de paysage est un outil au service des élus pour renforcer l'attractivité d'un territoire et définir les objectifs de qualité paysagère. Il permet d'appréhender le paysage comme une ressource et un levier pour le développement local.

Il s'agit d'une démarche qui invite à repenser la manière de concevoir l'aménagement du territoire (urbanisme, transports, infrastructures, agricultures...) en remettant le paysage au cœur du processus.

Cette démarche repose sur :

- Un état des lieux des paysages et de leur dynamique sur le territoire concerné ;
- La formulation d'objectifs de qualité paysagère ;
- La mise en œuvre d'un programme d'actions.

La démarche d'élaboration du Plan de paysage comprend une dimension importante de concertation avec les acteurs du territoire qui doit se dérouler tout au long du processus.

Dans ce cadre, un comité de pilotage représentatif des acteurs du territoire doit être mis en place : il validera les différents volets du Plan de paysage et veillera à définir les modalités de sa mise en œuvre.

Ainsi, Monsieur le maire informe l'Assemblée qu'il est nécessaire de désigner un élu référent.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :
- DESIGNNE Monsieur BOISSONNOT Alain, référent du Plan de Paysage

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021_045

COMMISSION LOCALE DES SECTEURS PATRIMONIAUX REMARQUABLES : DESIGNATION D'UN REFERENT

Monsieur le maire informe l'Assemblée que dans le cadre de la Commission locale des secteurs patrimoniaux remarquables, Saumur Val de Loire demande la désignation d'un élu communautaire.

Monsieur le maire se propose d'exercer cette fonction.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- DESIGNER Monsieur BOISSONNOT Alain, référent de la Commission local des secteurs patrimoniaux remarquables.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021_046

ACHAT D'UN VIDEOPROJECTEUR

Monsieur le Maire, propose à l'Assemblée deux devis pour l'acquisition d'un videoprojecteur.

A cet effet, il présente les devis suivants :

- MASC INFORMATIQUE, 28 Rue de Chavigny à Varennes-sur-loire (49730), pour un videoprojecteur portable avec support mural, pour un montant de 772.76 € HT soit 927.31 € TTC,

- MASC INFORMATIQUE, 28 Rue de Chavigny à Varennes-sur-loire (49730), pour un projecteur - kit pack professionnel, avec bras, pour un montant de 1 010.91 € HT soit 1 213.09 € TTC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

DECIDE de retenir l'offre de MASC INFORMATIQUE pour un montant de 1 010.91 € HT.

Les crédits nécessaire sont inscrits au compte 2183 de la section d'investissement du budget primitif 2021.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021_047

ACHAT D'UNE REMORQUE POUR LE SERVICE TECHNIQUE

Sur proposition de la Commission "Voirie-Matériel",

Monsieur QUESSON, adjoint au maire, présente à l'Assemblée le devis retenu par la commission pour l'acquisition d'une remorque pour les besoins du service technique.

Ce devis est le suivant :

- MAISA, 274 Avenue des Fusillés à Saumur (49400), pour un montant 1 516.67 € HT soit 1 820.00 € TTC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

DECIDE de retenir l'offre ci-dessus présentée, pour un montant de 1 516.67 € HT.

Les crédits nécessaire sont inscrits au compte 2158 de la section d'investissement du budget primitif 2021.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021_048

ACHAT D'UN DESHERBEUR THERMIQUE ET D'UN PACK BATTERIE POUR LE SERVICE TECHNIQUE

Monsieur QUESSON, adjoint au maire, présente à l'Assemblée des devis pour l'acquisition d'un désherbeur thermique pour les besoins du service technique.

A cet effet, il présente les devis suivants :

- GRANGERAY, 91 Route de Rouen à Saumur (49400), pour un montant de 2 200 € HT soit 2 640 € TTC,

- MGAV, 102 Route de Neuil - Doué la Fontaine - à Doué-en-Anjou (49700), pour un montant de 2 420.00 €

HT soit 2 904.00 € TTC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, 10 pour, 2 contre et 3 abstentions :

DECIDE de retenir l'offre de GRANGERAY, 91 Route de Rouen à Saumur (49400), pour un montant de 2 200 € HT

Les crédits nécessaire sont inscrits au compte 2158 de la section d'investissement du budget primitif 2021.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

A la majorité (pour : 8 contre : 2 abstentions : 3)

réf : 2021_049

ACHAT D'UN PACK BATTERIE POUR LE SERVICE TECHNIQUE

Monsieur QUESSON, adjoint au maire présente à l'Assemblée des devis pour l'acquisition d'un pack batterie pour les besoins du service technique.

A cet effet, il présente les devis suivants :

- GRANGERAY, 91 Route de Rouen à Saumur (49400), pour un montant de 970.00 € HT soit 1 164.00 € TTC,
- QUINCAILLERIE DOUESSINE, 58 Chemin d'Asnières à Doué-en-Anjou (49700), pour un montant de 1 040.00 € HT soit 1 248.00 € TTC,
- MGAV, 102 Route de Nueil - Doué la Fontaine - à Doué-en-Anjou (49700), pour un montant de 972.00 € HT soit 1 166.40 € TTC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

DECIDE de retenir l'offre de GRANGERAY, 91 Route de Rouen à Saumur (49400), pour un montant de 970.00 € HT.

Les crédits nécessaire sont inscrits au compte 2158 de la section d'investissement du budget primitif 2021.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)